



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 62821

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les besoins croissants du departement de la Reunion en personnel qualifie. Dans ce contexte, il apparait opportun de developper, voire de creer des filieres specialisees au niveau des second et troisieme cycles universitaires, afin d'eviter l'hemorragie vers la metropole des diplomes des premier et second cycles, soucieux de completer leur formation et en definitive, afin d'enrayer « la fuite des cerveaux ».

Texte de la réponse

Reponse. - La formation des acteurs du developpement economique de l'ile de la Reunion est l'un des objectifs vises par le ministere charge de l'enseignement superieur et par l'universite de l'ile. Cet objectif figure notamment dans le contrat quadriennal (1990-1994) signe le 15 fevrier 1990 entre l'Etat et l'universite de la Reunion, accompagne d'un programme de mesures relatives au nombre et a l'organisation des cursus d'etudes. Celles-ci doivent permettre d'accueillir un flux croissant de candidats passant de 2 132 en 1989 a 2 922 en 1993-1994, pour ce qui concerne la premiere annee, et de 4 500 a 7 000 pour l'ensemble des etudiants. Il s'agit d'abord de mettre en place des parcours de reussite, en premier cycle, par l'instauration d'une periode d'information et d'orientation, par la creation de dispositifs de remise a niveau et l'emploi de techniques pedagogiques adaptees, a savoir une evaluation individuelle renforcee, la constitution de groupes de travaux diriges a effectifs reduits et l'introduction de modules de sensibilisation a la vie professionnelle. Il s'agit ensuite de creer un secteur technologique au sein de l'universite, de mettre en place des filieres de second cycle a finalite professionnelle, en accord avec le milieu economique local, et de developper des dispositifs permettant aux etudiants diplomes de s'insérer dans le monde du travail. Ces dispositifs comprennent notamment des stages en entreprise, integres dans les cursus, des aides a la preparation aux concours de la fonction publique et la mise en place de formations complementaires visant l'acquisition d'une double competence. Il s'agit enfin d'accroitre le nombre des habilitations a delivrer des diplomes nationaux de l'enseignement superieur accordees a l'universite. Ainsi, dix-sept habilitations nouvelles, qui s'ajoutent aux vingt-sept deja existantes, ont ete accordees en 1990, soit quinze en deuxieme cycle et deux en troisieme cycle. Des negociations sont actuellement engagees avec les autorites universitaires de l'ile afin d'evaluer les resultats obtenus et de completer le dispositif initial, notamment par cinq habilitations nouvelles de second cycle, d'ores et deja accordees. Actuellement, en troisieme cycle, l'universite de la Reunion est habilitee a delivrer quatre diplomes d'etudes approfondies (DEA) : « Informatique et mathematiques » ; « Etudes creoles et francophones » ; « Lettres et sciences sociales » ; « Relations economiques et juridiques internationales ». En outre, le contrat quadriennal de developpement de la recherche et des etudes doctorales 1990-1993 marque un effort soutenu dans le domaine de la formation doctorale. Il reconnait, en effet, apres evaluation nationale, neuf equipes d'accueil de doctorants. L'ensemble des credits attribues par ce contrat est en augmentation de 202 p 100 par rapport au contrat quadriennal precedent et devrait permettre a l'universite de la Reunion de developper des formations doctorales deja particulierement dynamiques.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62821

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4773